



Delais livraison de la poste

Par ally59, le 24/01/2011 à 17:23

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec la poste depuis le mois d'octobre 2010.

En effet , je suis auto entrepreneur et vends au détail sur internet, J'ai vendu sur ebay aux enchères une paire de basket collecteur d'une valeur de 300 euros, je l'ai donc envoyé en collissimo 48 heures avec assurance à hauteur du montant de mon colis.

Une semaine après mon client me contacte car il n'a toujours pas reçu son colis , je lui redemande une confirmation de son adresse(numéro d'appartement , nom de la résidence et autres) mais aucune erreur tout est bon.

Je contacte donc la poste via le service consommateur qui m'informe que l'adresse était incomplète , je leur répond que c'est impossible que l'adresse a été confirmé par le destinataire, et qu'il a toujours reçu ces courriers et colis sans problèmes.

3 jours après, je reçois une lettre d'excuse de la poste avec un bon de dédommagement (un bon pour envoyer un colis gratuit) en réparation de son erreur.

Je me dis donc que mon client va alors bientôt recevoir son colis.

Pendant 2 semaines pas de nouvelles, ils ne savent pas ou est mon colis .

Mon client commence à perdre patience, on ne sait pas si le colis va lui être renvoyé ou pas , il m'est retourné le 31 décembre soit 2 mois après.

J'estime avoir subit un énorme préjudice aussi bien moral que financier , j'envoie une lettre a la poste ou je demande un dédommagement pour ce préjudice , mon client a annulé sa commande , j'ai du lui remboursé et a donc perdu de l'argent. Il me dise qu'il ne dedommage que lorsque le colis est perdu ou endommagé .

Quels sont mes recours ?

Je vous remercie d'avance